



**Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole**
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy



Agent cynophile de sécurité et de prévention

Code ROME : K2503



Certification préparée

Agent cynophile de sécurité et
de prévention (titre homologué
inscrit au RNCP36879 et
justifiant l'aptitude profession-
nelle nécessaire à l'exercice de
la profession)

Certificateur : EPLEFPA de
Combrailles

Date échéance certification :
29/09/2025

Niveau 3

Parcours personnalisé

En fonction des pré-requis,
des tests de positionnement
et des diplômes obtenus

Poursuite de formation possible

Consultez notre site internet

Débouchés professionnels et conditions d'environnement du métier

Objectifs

Acquérir une qualification permettant l'exercice du métier d'agent cynophile de sécurité et de prévention.

Contenu - capacités

Bloc 1 : Prévenir les risques professionnels en matière de sécurité et de prévention

Bloc 2 : Assurer ses missions de sécurité dans une démarche de conformité réglementaire

Bloc 3 : Intervenir en équipe cynophile

Obtention de la certification

L'évaluation s'établit en examen terminal (épreuves écrites et épreuves pratiques) :

- la première partie sur les compétences de l'agent de prévention et de sécurité
- la deuxième partie sur les compétences de l'agent cynophile de sécurité.

Il faut avoir réussi la première partie pour se présenter à la deuxième partie.

Lieu de formation

CFPPA, Domaine des Bourdettes - 40 630 Sabres



Formation continue

Organisation de la formation

La formation se déroule de novembre à mai à raison d'environ 700h dont 2 semaines en entreprise.

Rythme: 32h/semaine en centre et 35h/semaine en entreprise.

Modalités pédagogiques

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprises, suivi individuel.

L'apprentissage du métier nécessite des exercices de nuit : la formation comprend des séquences pédagogiques en soirée sur site, permettant des mises en situations réelles.

Salle de classe équipée, salle de repos, plateau pédagogique équipé.

Référent handicap chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprenants en situation de handicap. Ensemble des équipes sensibilisé et formé au handicap.

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins dix-huit ans
- Obtenir l'autorisation préalable du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité)
- Le candidat devra justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical détaillé de moins de trois mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.
- Posséder le permis B
- Posséder un chien apte au métier ou être en mesure d'en acquérir un rapidement
- Satisfaire aux tests de pré-requis.

Pré-requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français.

Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la sécurité et de la prévention.

Public - inscription

Remplir la fiche contact disponible sur notre site internet ou contacter votre conseiller France Travail ou Mission Locale, pour l'étude du projet de formation.

Délai d'inscription : prévoir de s'inscrire à l'avance par rapport au délai d'obtention du CNAPS.

Conditions de financement et de rémunération

Rémunération dans le cadre de la réglementation en vigueur selon votre statut.

Salariés: possibilité de mobiliser le compte personnel de formation (CPF) , le congé de transition professionnelle. Nous contacter.

Demandeur d'emploi : financement possible par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Contacts
Service inscription :

05 58 98 71 38

cfppa.dax@educagri.fr

[https://
agricampus40.fr](https://agricampus40.fr)

